

Rapport de la mairesse

Faits saillants du rapport financier 2022



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier de la Municipalité de Val-Morin pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de notre devoir de vous tenir informés de la situation financière de notre municipalité.

Le rapport de l'auditeur indépendant, Amyot Gélinas, déclare que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date.

REVENUS

Notre budget initial s'élevait à 8 250 659 \$ et nous avons généré des revenus de 8 787 720 \$, soit 6.5 % de plus que prévu, pour un excédent de fonctionnement de l'exercice totalisant 543 526 \$.

Cet excédent est généré en partie par des revenus supplémentaires provenant des droits de mutation, qui ont représenté 479 232 \$ en 2022, soit 179 232 \$ de plus que prévu. La vente de terrains appartenant à la Municipalité a également contribué à ces résultats positifs. De plus, pour une deuxième année consécutive, le Parc régional secteur Far Hills a battu des records d'achalandage qui auront engendré des revenus de l'ordre de 297 247 \$, soit 38 % de plus que ce qui figurait au budget.

GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2022, notre Municipalité disposait d'un excédent accumulé non affecté de 945 058 \$ et la dette totale se chiffrait à 18 167 200 \$. De cette dette, 4 283 490 \$ sont financés par des subventions et 2 713 939 \$ sont imputables à des taxes de secteur.

Cela signifie qu'un montant de 11 169 771 \$ est à la charge de l'ensemble des contribuables, ce qui constitue 61,48 % de l'enveloppe totale de la dette.

Notre endettement découle essentiellement de travaux visant à assurer la réfection de nos infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de nos routes, dont la mise à niveau est prioritaire. C'est grâce au travail consacré à la recherche de subventions visant à financer ces travaux, et aux subventions obtenues en 2022, que nous avons pu restreindre la croissance de notre dette.

Au 31 décembre 2022, la valeur des actifs financiers et non financiers était de 51 512 578 \$. Nous pouvons en conclure que la valeur des actifs municipaux est 2.8 fois plus élevée que la dette.

INVESTISSEMENTS

Permettez-moi de vous présenter brièvement quelques-uns des projets d'investissement que nous avons achevés ou réalisés au cours de l'année 2022. Plusieurs ont été soutenus par des subventions totalisant 1 512 862 \$ sur une enveloppe d'investissements se chiffrant à 3 683 620 \$.

- Réfection du chemin Maupas, avec un coût de projet de 613 258 \$, dont 429 281 \$ ont été subventionnés par le MTQ dans le cadre du volet soutien du programme d'aide à la voirie locale;
- Travaux à la structure et à la toiture de l'église, pour lesquels nous avons reçu une aide financière de 380 802 \$, sur un investissement total de 833 308 \$;
- Achèvement des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et de la chaussée de la rue Alverna, pour un coût de 892 438 \$ en 2022, sur un projet total de 3 431 516 \$. Ce projet a reçu une aide financière de 2 537 814 \$ dans le cadre du programme Fimeau;
- Réfection de la toiture de l'hôtel de ville, (72 178 \$ attribuable à cette dernière portion), la réfection de l'escalier de l'hôtel de ville (28 136 \$ payé par le surplus non affecté) et le remplacement des thermopompes du Parc régional et de l'hôtel de ville (25 816 \$ imputé au fonds de roulement);
- Travaux de drainage et de reprofilage et installation de glissières de sécurité sur les rues du Chamois et de Chamonix au montant de 181 962 \$;
- 40 576 \$ pour l'amorce des plans pour le nouveau réservoir sur la rue du Sommet;
- Installation de compteurs d'eau dans les commerces et certaines résidences au montant de 68 881 \$;
- Achat d'un tracteur Kubota pour le parc, ainsi que de 10 conteneurs pour les matières organiques des commerces et des secteurs ciblés, pour un total de 73 648 \$;
- Bonification de notre équipement pour l'entretien des routes, avec l'acquisition d'un camion 10 roues pour le déneigement, d'un tracteur articulé et d'un rouleau à asphalte, pour un coût total de 433 575 \$;
- Du côté des dépenses liées aux loisirs, deux subventions ont permis la réalisation d'une station d'exposition permanente au KM 39 (14 630 \$), grâce à une aide financière de 5 916 \$ de la MRC des Laurentides et de 3 000 \$ de Patrimoine Canada. Nous avons également pu nous doter d'un vélo-parc au Parc régional (20 920 \$) suite à l'obtention d'une subvention de 14 096 \$ issue du programme de soutien aux infrastructures sportives du ministère de l'Éducation.

FONDS DE ROULEMENT ET SURPLUS AFFECTÉS

Le fonds de roulement de la Municipalité, qui comporte un plafond de 1 million de dollars suite à l'augmentation adoptée par le conseil en 2021, a permis de financer l'acquisition d'un nouveau camion 10 roues pour le déneigement ainsi que certaines de nos immobilisations, pour un total de 370 743 \$, évitant ainsi aux contribuables de la Municipalité d'avoir à déboursier des intérêts sur ces investissements. Le solde du fonds au 31 décembre 2022 s'élevait à 130 088 \$ (364 852 \$ au 31 décembre 2021).

Par ailleurs, la création de certains fonds réservés au cours des dernières années, dont le Fonds vert en 2022, nous permettent de palier à des dépenses imprévues. Nos surplus affectés sont les suivants :

| | |
|--|-----------|
| ✓ Fonds pour les jeunes de Val-Morin | 8 697 \$ |
| ✓ Fonds pour l'aqueduc | 40 000 \$ |
| ✓ Fonds du comité d'agriculture villageoise | 2 500 \$ |
| ✓ Fonds vert (renouvelé jusqu'à concurrence de 20 000 \$ annuellement) | 17 320 \$ |

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses des membres du conseil. Dans un souci de transparence, ces informations vous sont également présentées dans le cadre du rapport sur les faits saillants.

Pour 2022, la rémunération et l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil étaient les suivantes :

| | Rémunération | Allocation de dépenses |
|------------|--------------|------------------------|
| Maire | 22 832.64 \$ | 11 416.56 \$ |
| Conseiller | 7 610.88 \$ | 3 805.20 \$ |

CONCLUSION

En conclusion, je tiens à exprimer ma satisfaction quant aux résultats financiers de notre Municipalité qui témoignent d'une gestion prudente et responsable des fonds publics. À cet égard, je veux remercier notre équipe municipale pour les efforts consacrés à assurer la réalisation de projets, dans le respect du cadre financier fixé par le conseil municipal. Nous sommes à même de constater que les investissements réalisés ont significativement contribué au développement et à l'amélioration du milieu de vie de notre collectivité.

Cependant, il est important de souligner que nous devons continuer d'exercer une vigilance constante dans notre gestion financière, tout en priorisant les mises à niveau essentielles de nos infrastructures. Pour ce faire, nous poursuivrons la recherche des opportunités de financement et de subventions visant à soutenir nos projets futurs.